

**RUBRIQUE 1: Identification du kit****1.1 Identifiant du kit**

Nom du produit : Pack DropStand Immersion 100  
Code du produit : 340103

**1.2 Détails du fournisseur de la fiche d'informations de sécurité Kit**

RAL DIAGNOSTICS  
Site Montesquieu  
33650 MARTILLAC - FRANCE  
T 33 05 57 96 04 04 - F 33 05 57 96 04 05  
[commercial@cellavision.com](mailto:commercial@cellavision.com) - [www.cellavision.com](http://www.cellavision.com)

**RUBRIQUE 2: Indications générales**

Restrictions d'emploi : Réservé à un usage professionnel  
Dispositif médical de diagnostic in vitro.  
Description générale : Pour l'examen de préparations microscopiques aux objectifs à immersion.

**RUBRIQUE 3: Contenu du kit**

Nom	Description générale	Poids ou Volume	Quantité	Unité	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de synthèse			7	pcs (pièces)	Non classé

**RUBRIQUE 4: Conseil général**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 5: Conseils d'utilisation**

Mesures générales : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement  
Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale  
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine  
Conserver le récipient bien fermé  
Conserver dans un endroit sec et bien ventilé

**RUBRIQUE 6: Premiers secours**

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution  
Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette  
Rincer la bouche à l'eau  
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau  
Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

# Pack DropStand Immersion 100

## Kit Fiche d'information de sécurité (SIS)

---

### RUBRIQUE 7: Mesures de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire  
Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques

### RUBRIQUE 8: Informations relatives au transport

Se référer à la rubrique 14 des FDS des produits du kit.

### RUBRIQUE 9: Autres informations

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Substance  
Nom commercial : Immersion oil RAL  
Code du produit : 339200

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Réservé à un usage professionnel  
Utilisation de la substance/mélange : Dispositif médical de diagnostic in vitro.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

RAL DIAGNOSTICS  
Site Montesquieu  
33650 MARTILLAC  
FRANCE  
T 33 05 57 96 04 04, F 33 05 57 96 04 05  
[commercial@cellavision.com](mailto:commercial@cellavision.com), [www.cellavision.com](http://www.cellavision.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Étiquetage non applicable

**2.3. Autres dangers**

Autres informations : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de synthèse	-	100	Non classé

# Immersion oil RAL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### **4.1. Description des mesures de premiers secours**

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

##### **Pour les secouristes**

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Stopper la fuite. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

# Immersion oil RAL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

#### **Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### **Équipements de protection individuelle**

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### **Protection des yeux et du visage**

#### **Protection oculaire:**

Lunettes de sécurité

#### **Protection de la peau**

#### **Protection de la peau et du corps:**

Porter un vêtement de protection approprié

#### **Protection des mains:**

Gants de protection

#### **Protection respiratoire**

#### **Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Apparence	: limpide.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: < -35 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible

# Immersion oil RAL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: ≈ 280 °C
Température d'auto-inflammation	: > 400
Température de décomposition	: > 350 °C
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: ≈ 1000 mm <sup>2</sup> /s à 25°C
Viscosité, dynamique	: 900 – 1300 mPa·s à 25°C
Solubilité	: Produit pratiquement insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: < 1 hPa à 20°C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,091 – 1,096
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente : ≈ 1,09 g/cm<sup>3</sup> à 25°C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Immersion oil RAL	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	Non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Test épicutané sur l'homme (24h) : non nocif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant par application oculaire chez le lapin

Indications complémentaires : Vu les données disponibles, une irritation oculaire cliniquement significative est improbable.

# Immersion oil RAL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Test sur le cobaye (Magnusson-Kligman) : non sensibilisant par contact cutané.
Indications complémentaires	: Vu les données disponibles, une réaction de sensibilisation due à ce produit est improbable.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Test de mutation assay (in vitro) sur les cellules bactériennes : négatif.
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

Immersion oil RAL	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

Immersion oil RAL	
Viscosité, cinématique	≈ 1000 mm <sup>2</sup> /s à 25°C

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Immersion oil RAL	
Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Biodégradation	Non biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Immersion oil RAL	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Immersion oil RAL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>				
Non réglementé pour le transport				
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# Immersion oil RAL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Réglementations UE**

###### **Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)**

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

###### **Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)**

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

###### **Liste candidate REACH (SVHC)**

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

###### **Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)**

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

###### **Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)**

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

###### **Règlement sur l'ozone (2024/590)**

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

###### **Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage**

Ne figure pas sur la liste du RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL concernant les biens à double usage

###### **Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

###### **Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)**

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Indications de changement**

Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	<b>Ajouté</b>
16	Abréviations et acronymes	<b>Ajouté</b>

#### **Abréviations et acronymes:**

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne

# Immersion oil RAL

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

<b>Abréviations et acronymes:</b>	
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.